Envoyé en préfecture le 11/01/2024 Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le

ID: 005-200077113-20231204-DELIBE612023-DE



N°61/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

<u>OBJET</u>: Retrait de la délibération 552023 concernant la signature d'un avenant à la convention établie avec « Récréations artisanats » pour la mise à disposition de l'ancienne école des Costes

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16 Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD Convocation en date du : 27 novembre 2023

<u>PRESENTS</u>: ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES: AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (pouvoir donné à ACHIN Richard), GALLAND Daniel, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°44/2023 du 19/08/2023 valide la mise à disposition de l'ancienne école des Costes pour l'association « Récréations artisanats » du 1/10/2023 au 30/09/2024.

Monsieur le Maire revient sur la délibération n°55/2023 prise le 23/10/2023 pour instituer un forfait de 150€/mois lié aux charges locatives de novembre à mai.

La Présidente de l'association a souhaité renégocier le tarif voté lors du dernier CM. Monsieur le Maire propose de fixer un forfait de 100€/mois de novembre à mai pour permettre à l'association de faire face à l'ensemble de ses dépenses.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- > **DECIDE** de retirer la délibération n°55/2023
- ➤ AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention (ci-joint) qui instaure un forfait de 100€/mois à payer par l'association « Récréations artisanats » pour participer financièrement aux charges de chauffage, d'eau et d'électricité. Ce forfait sera appliqué de novembre 2023 à mai 2024.
- DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents liés à la mise en œuvre de ce projet

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE, Richard ACHIN

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr



Publié le

ID: 005-200077113-20231204-DELIBE612023-DE



AVENANT Nº1

MISE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION ASSOCIATION « RÉCRÉATIONS ARTISANATS »

Entre:

La commune d'Aubessagne, représentée par M. Richard ACHIN

Et

L'Association bénéficiaire dénommée « Récréations artisanats » dont le siège social est sis 110 allée des Mélèzes 05800 Saint-Firmin et dont l'objet est : « l'organisation d'expositions-ventes et marchés de créateurs ; gestion d'une boutique ; organisation d'ateliers d'initiation ou de perfectionnement à diverses techniques de créations artisanales ou de loisirs créatifs ; organisation de démonstration ou de visites d'ateliers ; mise en relation de créateurs et des acteurs du fait-main dans les Hautes-Alpes» et représentée par sa présidente. Mme Isabelle KERLOU.

Vu la délibération du conseil municipal n°44/2023 du 19/08/2023, Il a été convenu ce qui suit :

Une convention précisant les modalités de mise à disposition de l'ancienne école des Costes a été signée par les deux parties en date du 6 septembre 2023. Le présent avenant revient sur l'article 2 de la convention afin de préciser le coût des charges.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

1. Article à modifier du contrat

Article 2:

Cette mise à disposition est réalisée dans les conditions financières suivantes : L'association supportera l'ensemble des charges locatives incombant normalement au locataire (chauffage, eau, électricité). Pour cela, un forfait de 100€ par mois sera appliqué du 1er novembre 2023 au 31 mai 2024.

2. Les autres clauses du contrat de bail demeurent sans changement.

Cet avenant prend effet à partir du 1er novembre 2023.

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties.

Fait à Aubessagne, Le 29 novembre 2023

La Présidente de l'association

Le Maire Richard ACHIN

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22

Mail: mairie@aubessagne.fr